



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014

Le vingt-trois Juin deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Jany **ROUSSEAU**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Monsieur Guillaume **GENDRAUX**, M. Jacques **FLANDROIS**, M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**

ETAIT ABSENTE : Mme Périne **DEVINCK** qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à M. Jacques Flandrois

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée puis le Conseil Municipal délibère comme suit après avoir adopté le compte rendu de la séance du 26 mai 2014 :

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX PAR LE CREDIT MUTUEL

Le Crédit Mutuel s'est manifesté auprès de la Collectivité pour une recherche de locaux afin d'y installer ses bureaux pendant les travaux de réfection de l'agence située Place Cail.

L'immeuble qui accueillait le Trésor Public, Place du Petit Maure, devenu propriété communale dans le cadre des échanges de biens avec la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, a été proposé puisqu'il est vacant. Le Crédit Mutuel a donc étudié la faisabilité de son utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de louer l'immeuble communal situé Place du Petit Maure selon les conditions suivantes :

- Le Crédit Mutuel est autorisé à réaliser les aménagements nécessaires à l'accueil des bureaux
- Le local sera restitué en l'état à la fin de l'occupation sauf éléments liés à la sécurité
- Le bail aura une durée dérogatoire de 10 mois avec une possibilité de reconduction de mois en mois si besoin
- Le montant du loyer est fixé à 400€/mois

et autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui prendra effet en fin d'année 2014.

REEMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE LOTISSEMENT DE LA GARE

Monsieur Patrick Coirault membre de la commission « Finances – Marchés Publics » donne le résultat de la consultation réalisée pour le remplacement de 23 mats d'éclairage public du le Lotissement de la Gare (2 offres reçues – rappel du critère de sélection : 100% prix)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission de retenir l'offre, la mieux disante présentée par la SAS Delaire de Chef Boutonne (79) pour un montant de 19 455 € HT.

HARMONISATION DES POUBELLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Madame Sylvie Couteau membre de la commission « Finances – Marchés Publics » donne le résultat de la consultation réalisée pour l'achat de 55 poubelles d'extérieur de 60 à 80 l, avec couvercle. L'objectif est de remplacer et de compléter l'ensemble du besoin pour harmoniser cet équipement sur l'ensemble de la commune.

Le cahier des charges a été établi avec les services techniques.

Les critères retenus par la commission étaient : Prix : 40% - Valeur esthétique : 30% - Fonctionnalité : 30%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour (1 abstention), entérine la proposition de la commission de retenir l'offre la mieux disante (parmi les 8 offres reçues émanant de 6 fournisseurs) présentée par la Société SERI de Châtellerault pour un montant de 14 080 € HT.

La mise en place en sera faite dès réception.

INTERVENTION SUR CHAUFFERIE BOIS

Comme chaque année, Loic Bernegoue agent communal chargé du suivi de la chaudière bois, fait chiffrer en fin de saison de chauffe les interventions nécessaires avant la prochaine saison.

Monsieur le Maire rappelle le partenariat entre la commune, la Communauté de Communes et l'EHPAD, chacun respectivement concerné par le chauffage de la mairie et du logement, des écoles et enfin de l'ensemble de la maison de retraite selon une proportion définie à l'origine, eu égard aux besoins de chaque structure. Néanmoins, les interventions spécifiques à chaque entité seront assumées, selon leur affectation, par chacune d'elles sans mutualisation des coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les devis suivants :

Fournisseur	Nature des travaux	Montant et affectation			
		Mairie	CDC	Ehpad	Commun aux 3
Spie Batignolles (79)	Remplacement de 2 vannes				1 474,14 €
Spie Batignolles (79)	Remplacement de plaques sur échangeur	1 973,87 €			
CEL (37)	Fournitures de diverses pièces détachées				1 872,95 €
Ditac (79)	Servomoteur pour vannes		71,78 €		
Fournié et Cie (79)	Remise en état du moteur de ventilateur				551,00 €

REEMPLACEMENT DE MATERIEL AU SERVICE ESPACES VERTS

Plusieurs matériels utilisés par le service « espaces verts » sont à remplacer :

DEBROUSSAILLEUSE Monsieur Stéphane Vaslin membre de la commission « Finances – Marchés Publics » donne le résultat de la consultation correspondante. S'agissant d'un matériel STIHL FR410, précisément défini par le service, le seul critère de sélection est le prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission de retenir l'offre (parmi les 5 offres reçues) présentée par Monsieur Frédéric PETIT de Chef Boutonne pour un montant de 691.67 € HT.

TONDEUSE Monsieur Arthur Jones membre de la commission « Finances – Marchés Publics » donne le résultat de la consultation réalisée pour la fourniture d'une tondeuse poussée de 42 à 46 cm de coupe. Le seul critère de sélection est le prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission de retenir l'offre (parmi les 2 offres reçues) présentée par Monsieur Alain Fleury de Chef Boutonne pour un montant de 249.17 € HT.

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UTILISATION DU SIGIL (DOCUMENTS CADASTRAUX)

La commune a signé le 15.10.2008, une convention de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données cadastrales.

Sur proposition de Monsieur le Maire qui expose la nécessité de disposer de cet outil pour la gestion de l'urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire ce partenariat pour une durée de 5 ans moyennant une contribution annuelle de 700 €uros et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'organisation de ce concours et sur proposition de Mme Sylvie Magnain, actualise le règlement pour 2014.

Mesdames Séverine Berland, Jacqueline Loret et Messieurs Rodolphe Fourré et Guillaume Gendraux sont volontaires pour faire partie du jury qui appréciera les fleurissemens lors de 2 passages dont les dates sont fixées.

Les personnes sélectionnées seront contactées pour officialiser leur participation à ce concours, avant d'être primées lors d'une cérémonie qui honora en même temps les lauréats du concours photos dont le thème est cette année : « rouge »

Le règlement de chacun de ces concours est disponible sur le site internet de la commune (www.chef-boutonne.fr)

ETUDE PATRIMONIALE SYNDICAT 4B - GESTION DE L'EAU

Monsieur Joël Proust indique au Conseil Municipal qu'une étude patrimoniale de chaque unité de gestion de l'eau (UGE) est préconisée par un arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2012 portant sur la surveillance sanitaire des eaux.

Dans le but de diminuer les coûts de charges fixes que pourrait demander un prestataire, le syndicat 4B propose que les UGE se regroupent pour simplifier et diminuer le coût de cette étude.

Le syndicat 4 B serait porteur de projet de cette étude en ce qui concerne la partie production et se propose d'être également le porteur de projet de l'étude relative à notre unité de distribution.

Pour compenser les frais engendrés par l'étude, le SMAEP 4B demande à chaque UGE une participation. Il propose que :

- le coût d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'étude soit réparti entre les unités de gestion de l'eau favorables au regroupement au prorata d'une part fixe et d'une part variable selon le nombre d'abonnés de chaque UGE.
- le coût de l'étude soit réparti selon un descriptif estimatif individualisé pour chaque UGE participante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de répartition ci-dessus présentées.

Monsieur le Maire profite du sujet pour rappeler que le contrat d'affermage qui lie la commune à Véolia arrivera à échéance le 31.12.2015. Il convient donc d'ores et déjà de réfléchir au choix qui se présentera à la collectivité : soit de souscrire un nouveau contrat d'affermage, soit de rejoindre le Syndicat 4B de Périgné.

Par ailleurs, il indique qu'une réunion publique sur le thème de la gestion de l'eau sera organisée le 10 juillet 2014 à 20 heures 30 au Centre Culturel, en présence de représentants de l'ARS, du Syndicat 4B et Véolia avec l'objectif de faire comprendre le fonctionnement actuel et les enjeux importants pour l'avenir.

Les intervenants auront pour mission d'informer et de répondre aux interrogations des personnes présentes. Monsieur le Maire demande aux élus d'y participer afin de disposer de tous les éléments nécessaires à la décision qu'ils auront à prendre pour le futur..

OPPORTUNITE DE TRAVAUX POUR EFFECTUER LE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE AVENUE KENNEDY

Par souci d'économie car certains coûts pourraient être mutualisés à l'occasion des travaux d'aménagement de l'Avenue Kennedy, et afin de ne pas avoir à intervenir ultérieurement dans ce tronçon réhabilité, il est apparu opportun d'envisager le remplacement de la canalisation d'eau qui se trouve sur ce tronçon d'accès (depuis l'Avenue de l'Hôtel de Ville jusqu'au Carrefour du Stade) et de déplacer la chambre de comptage.

Ces travaux devront impérativement être réalisés avant le lancement de l'opération d'aménagement de la Place commune aux abords du stade et de la Maison Médicale.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à une consultation en procédure adaptée pour le renouvellement de cette canalisation, sans réfection de chaussée.

Le Conseil Municipal détermine les critères de sélection ainsi définis : Prix : 60% - Valeur technique : 20% - Durée d'exécution du chantier : 20%. (des pénalités seront prévues en cas de retard).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de Véolia Eau pour le renouvellement de la canalisation d'eau en tranchée ouverte, sur la future Place Commune, pour un montant de 7 504.83 € HT.

PROJET DE JOURNÉE BROYAGE POUR LES PARTICULIERS

Monsieur Joël Proust explique que pour répondre aux demandes ponctuelles des particuliers, il est envisagé (conformément à la suggestion de Monsieur Barreau responsable du service « espaces verts »), d'organiser 2 à 3 journées de broyage qui serait effectué par les agents.

Par ailleurs, considérant que les réserves de terre sont importantes, l'idée serait de grouper les journées broyage de végétaux et la distribution, dans des proportions raisonnables, de terre préalablement passée au crible, au bénéfice des Chef Boutonnais intéressés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition qui pourrait s'organiser en fin d'année. Une information sera faite auprès de la population.

BILAN DE LA CAMPAGNE D'EFFAROUCHEMENT DES PIGEONS

La campagne effectuée par la Société A Tire d'Ailes missionnée en septembre 2013 moyennant un coût de 5 597 € TTC pour lutter contre la présence et la prolifération des pigeons sur la commune, est maintenant terminée (elle s'est déroulée de novembre 2013 à fin avril 2014).

Tableau remis par A Tire d'Ailes :

Mois	Interventions	Prises rapaces	Prises cages	Total	Observation
Novembre	5	35 au château	0	35	Pose d'une cage piège le 25 novembre sur le toit de Super U
Décembre	7	16 au château et 7 au centre ville	22 Super U	45	
Janvier	7	9 au château	22 Super U	31	Déplacement de la cage du super U dans le château d'eau le 28 janvier
février	8	14 au château et 3 au centre ville	31 Château d'eau	48	Le nombre des prises avec les rapaces n'est pas le plus important car c'est surtout leur présences puisque de moins en moins de pigeons sont présents dans les lieux où l'on intervient avec eux.
Mars	8	9 au château, 5 au centre ville et 2 rue du collège	26 rue du collège et 23 château d'eau	65	Pose d'une cage piège dans la maison désaffectée rue du collège le 15 mars, 2 jours plus tard, 22 pigeons étaient à l'intérieur.
Avril	9	7 au château, 3 au centre ville et 6 rue du collège	17 château d'eau et 13 rue du collège	46	
Mai	2	2 au château et 2 au centre ville	17 château d'eau et 4 rue du collège	25	Les deux cages ont été démontés le 10 mai

L'objectif qui était de réguler sans exterminer, a été atteint avec 295 pigeons capturés sur une population évaluée à 600, ceci en 46 passages de rapaces.

Monsieur Patrick Petit en profite pour remercier l'ACCA (association de chasse agréée) pour la battue aux corneilles organisée aux abords du Pré du Maine. Le résultat est également satisfaisant et a permis de sauvegarder les semis.

Pour valoriser cette campagne sur les prochaines années, il est envisagé la mise en place de cages pour la récupération des œufs.

MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE CONCERNANT LA DIMINUTION DES CONCOURS DE L'ETAT

L'Association des Maires de France invite les collectivités à soutenir son action pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat et propose la signature d'une motion destinée à mener une action plus forte et efficace.

Monsieur le Maire indique que pour sa part, il comprend la nécessité de demander des efforts aux collectivités mais il regrette vivement qu'elles ne disposent d'aucune lisibilité sur les 2 à 3 ans à venir pour organiser les budgets locaux. Le Gouvernement a répondu à cette demande de lisibilité, qu'il avait formulée auprès de Monsieur Drapeau alors député, que ce n'est pas possible.

Il rappelle que les collectivités contribuent à 70% de l'investissement public et donc très largement à l'économie locale et nationale, qui pourrait, si le montant des aides de l'Etat continue à baisser sans politique de rigueur concertée, être mise en péril.

L'Association des Maires de France par le biais de cette motion, demande aussi davantage de concertation.

Il invite les élus à débattre sur ce sujet.

Monsieur Flandrois considère que la France est en dépôt de bilan et précise qu'entre l'élu contribuable qui souvent se plaint de la fiscalité lourde et croissante et le contribuable élu qui demande plus de subventions ou dotations, il y a un antagonisme.

Il regrette par ailleurs, que l'Etat redéfinisse les régions sans consulter les élus de base et se prononce pour une suppression des départements et le maintien de la Région Poitou Charentes en l'état.

Il termine en précisant que le maintien de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite était une bonne mesure allant dans le sens des économies indispensables.

Monsieur le Maire s'inquiète par ailleurs de « l'inflation normative » qui oblige les collectivités à toujours dépenser plus. Pour exemple, il évoque le fait qu'en 2015, les collectivités devront faire analyser l'air dans les salles de classes des maternelles et des primaires.

Monsieur Vaslin trouve pour sa part le courrier de l'AMF très démagogique : il faut faire des économies mais réalisées par les autres.

Puis le débat s'oriente sur la « réforme territoriale » et le découpage des régions, la nécessité d'envisager la suppression de la clause de compétence générale dont disposent le Département et la Région qui engendre actuellement une affectation non organisée des crédits, le cumul des mandats ...

Monsieur le Maire souligne l'action constructive et non partisane de l'Association des Maires de France et demande aux élus de se prononcer. Il conclut que ce débat est nécessaire au sein du Conseil Municipal et que les différentes réactions montrent qu'il n'y a pas de divergence sur le fonds mais sur la forme, par rapport à cette motion.

7 élus autorisent la signature de la motion, 6 sont contre et 5 s'abstiennent.

AUTORISATION DE POURSUITE POUR LES IMPAYES

Monsieur le Maire rappelle que le comptable public est seul compétent pour relancer les débiteurs en retard de paiement et pour engager à leur encontre, des mesures d'exécution forcée (opposition à tiers détenteur, saisie) si nécessaire et après autorisation de l'ordonnateur.

Informé des modalités des poursuites possibles, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorisé par le décret n° 2009-125 du 3 février 2009, accepte que Monsieur Le Maire donne au Trésorier, une autorisation permanente à tous les actes de poursuites subséquents envers les redevables défaillants, sans solliciter son autorisation préalable.

Il est précisé que Monsieur le Maire demeure cependant libre de notifier au comptable une interruption des poursuites pour un titre donné s'il l'estime opportun.

METHODOLOGIE A DETERMINER POUR LA COMMUNICATION DES RAPPORTS DE COMMISSIONS AUX ELUS

Afin de ne pas prolonger trop tardivement les réunions de conseil municipal et après en avoir délibéré, il est demandé aux responsables de commissions de rédiger une synthèse des travaux menés. Elle sera transmise avec la convocation aux réunions du Conseil Municipal au cours desquelles chaque élu pourra demander des précisions.

Un bilan de cette méthode sera fait pour la reconduire ou la revoir.

La volonté est de consacrer prioritairement, le débat des élus, à des dossiers d'avenir.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

La méthode n'étant pas encore mise en place, la parole est donnée à

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable des Commissions « Animation de la ville » et « Communication » qui évoque plusieurs sujets :

- La cérémonie de remise de trophées sportifs de la saison 2013-2014 au cours de laquelle seront simultanément honorées les 2 équipes du FC Boutonnais (l'une pour sa montée et l'autre pour la Coupe des Deux-Sèvres 2014) aura lieu le 02.07.2014.
- Appel aux volontaires qui voudraient participer aux jeux intercommunes de Sauzé-Vaussais en Août (pour toute précision contacter Sylvie Magnain au 06.79.54.18.07)
- Le Conseil Municipal de Jeunes travaille à l'organisation d'une animation à l'Ehpad.
- La consultation pour l'installation d'un panneau d'information lumineux est lancée.
- Elle dresse, enfin, la liste des manifestations qui auront lieu en juillet sur la commune.

Nicole BETTAN Adjointe responsable de la solidarité et du lien social

- indique qu'une commission a été créée au sein du CCAS pour l'étude des demandes d'aides des particuliers et des associations. Elle précise que les dossiers seront évoqués anonymement pour que la suite donnée soit tout à fait objective.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Patrimoine »

- Informe les élus des travaux en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de laisser la parole aux élus qui le souhaitent avant de clore la séance à 22 heures 30 :

- Monsieur le Maire évoque la cérémonie qui a honoré 3 mères de famille (de 4 enfants et +) pour lesquelles leur famille respective a présenté un dossier de demande auprès de la Préfecture, par le biais du CCAS. Il s'agit de Mesdames Dubreuil, Métayer et Quéron.
- La dépose des coffrets et des mâts électriques dans le Pré du Maine sera finalement réalisée gratuitement par ERDF.
- Une réunion à laquelle tous les élus sont invités à participer, est organisée le 3 Juillet 2014 avec le CAUE pour l'avancement du dossier concernant l'évolution du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.
- Il annonce son élection à la vice-présidence du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- Il transmet publiquement ses félicitations au Club de football FC Boutonnais qui a gagné la Coupe des Deux-Sèvres le 15 Juin dernier. Il ajoute que des bénévoles et dirigeants ont été privés de cet évènement sportif puisque le match a eu lieu le même jour que la brocante organisée par le club. Environ 200 personnes étaient malgré tout présentes pour soutenir l'équipe qui a donc gagné contre l'équipe « Port. Cerizay (D2) ». Il se réjouit de ce résultat collectif après 2 années seulement de fusion entre le club de Gournay et celui de Chef Boutonne (Espérance).

Puis plusieurs élus transmettent des remarques ou demandes de la population. Monsieur le Maire suggère aux élus de transmettre ces informations par mail afin d'être plus réactifs pour y donner suite sans pour autant les minimiser.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 24 Juin 2014.

Le Maire,
Fabrice MICHELET